

Genève EN BREF

Survol des négociations commerciales bilatérales, plurilatérales et multilatérales

Charles Akande, rédacteur

Pression sur les pays émergents concernant les subventions agricoles

Le représentant pour le commerce des États-Unis cherche des options pour amener les pays émergents tels que le Brésil, la Chine et l'Inde à « rectifier les données » concernant leurs subventions agricoles.

Dans un discours qu'il a prononcé lors d'une conférence en Arkansas le 30 mars, Darci Vetter, le négociateur en chef pour l'agriculture du représentant pour le commerce des États-Unis, a indiqué que ce dernier est présentement en train d'analyser les subventions internes versées par la Chine et l'Inde pour le riz et le blé. L'analyse, qui est effectuée en collaboration avec les industries du riz et du blé des États-Unis, pourrait mener au dépôt d'une plainte à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Cette tendance est la plus récente à avoir émergé à Genève, où un certain nombre de pays, dont l'Australie et le Canada, regardent de plus près les subventions agricoles des pays en développement. Dernièrement, diverses études ont montré que des pays comme la Chine et l'Inde sont devenus des superpuissances agricoles grâce à l'augmentation de leurs subventions internes au cours de la dernière décennie. Ces pays n'ont toutefois pas informé l'OMC de leurs dépenses agricoles intérieures. Le représentant pour le commerce des États-Unis souhaite les forcer à « sortir au grand jour et à rectifier les données ».

Prochaines étapes du Programme de Doha pour le développement

La Commission européenne effectue présentement un remue-ménages des options possibles pour faire avancer les négociations sur l'agriculture de l'OMC. Les consultations se déroulent à l'interne

pour le moment, c'est-à-dire entre les États membres de l'UE, a indiqué un délégué européen. Cependant, l'objectif est d'arriver avec un ensemble d'options concrètes qui seront présentées et débattues à la mini réunion ministérielle de Paris en marge de la réunion annuelle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui se tiendra les 31 mai et 1^{er} juin.

Le Brésil est le plus récent pays à avoir ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges

L'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) se dirige lentement vers son entrée en vigueur, le Brésil étant le plus récent pays à avoir ratifié l'accord la semaine dernière. L'accord conclu à la Conférence ministérielle de Bali en 2013 vise à réduire le coût de l'activité commerciale au moyen de diverses dispositions permettant d'accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris les marchandises en transit. Il prévoit en outre des mesures en vue d'une coopération effective entre les douanes et les autres autorités compétentes pour les questions de facilitation des échanges et de respect des procédures douanières.

Le Conseil général a par la suite adopté le Protocole d'amendement pour l'insertion de l'AFE dans l'Annexe 1A de l'Accord de l'OMC le 27 novembre 2014. Cela a ensuite lancé le processus de ratification par l'entremise des procédures législatives internes des Membres.

Une fois mises en œuvre, ces améliorations pourraient faire augmenter le commerce mondial de jusqu'à 1 000 milliards de dollars annuellement, selon le Rapport sur le commerce mondial de l'OMC publié le 26 octobre 2015.

À ce jour, 72 des 162 pays membres de l'OMC ont ratifié l'AFE. Les deux tiers des Membres (108) doivent ratifier l'AFE afin que l'accord entre en vigueur.

« Les Membres de l'OMC travaillent maintenant à tirer profit des accords conclus lors des récentes conférences ministérielles à Bali et à Nairobi, en ajoutant des réformes au système commercial mondial. Ce débat aidera à définir l'avenir des négociations commerciales mondiales », a affirmé le directeur général de l'OMC, Roberto Azevêdo, lors de sa visite au Brésil la semaine dernière.

Le Canada dépose une plainte contre les droits compensateurs des États-Unis sur le papier d'impression

Le 30 mars, le Canada a informé le Secrétariat de l'OMC qu'il avait entamé des procédures de règlement des différends à l'OMC contre les États-Unis concernant un droit compensateur imposé sur les importations de papier satiné (papier d'impression glacé).

La décision des États-Unis d'imposer des droits compensateurs de 17,87 % et de 20,18 % sur le papier importé du Canada est au cœur de la plainte.

L'International Trade Commission des États-Unis a déclaré que le Canada utilisait les subventions à l'exportation pour son papier glacé, ce qui nuisait aux fabricants et aux producteurs américains, a indiqué le représentant pour le commerce des États-Unis. Elle a ajouté qu'on avait subséquemment demandé au Canada de retirer ses subventions il y a plus de deux ans, mais que le Canada avait refusé, ce qui a mené aux droits compensateurs des États-Unis. Le Canada a déclaré que les nouvelles mesures compensatoires mises en œuvre par les États-Unis ne sont pas conformes à plusieurs dispositions de l'Accord de l'OMC sur les subventions et les mesures compensatoires.

La demande de consultations constitue la première étape vers l'établissement d'un différend à l'OMC. Après réception de la demande, les États-Unis disposent de 10 jours pour répondre et les deux pays ont un maximum de 30 jours pour entamer des consultations. La période maximale de consultations est de 60 jours après réception de la demande, à moins que les deux parties ne décident de la prolonger ou de la suspendre. Après cette période, le Canada peut demander à l'Organe de règlement des différends de l'OMC d'établir un groupe d'experts pour examiner le différend.

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter : www.producteurslaitiers.ca, www.poulet.ca, www.lesoeufs.ca, www.leseleveursdedindonducanada.ca, www.chep-poic.ca.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254

